



LIVRET D'INFORMATIONS

Année scolaire 2020-2021

CONTACTS :



02.97.75.13.07

Courriel : accueil@collegestjulien.com

Site internet du collège : <http://collegestjulien.com>

DOCUMENT A CONSERVER

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	3
Organisation générale	3
Ouverture des bureaux	4
Horaires des cours	4
Réception des parents	4
Information des parents	4
Matériel scolaire	4
<i>Manuels scolaires</i>	4
<i>Fournitures scolaires</i>	5
Assurance « individuelle accident »	5
Sécurité des élèves	5
Infirmier – prise de médicaments	6
Absence des élèves	6
CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
Choix pastoral – formation humaine	6
Les enseignements	6
Les activités physiques et sportives	7
La psallette : parcours musique-étude en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	8
Les ateliers pédagogiques	8
L'étude du soir	8
Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens	8
Les sorties pédagogiques	9
FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE	10
Tarifs	10
Modalités de règlement - 2 formules de paiement	11
Aides aux familles	11
DEROULEMENT DE LA RENTREE 2020	12
<i>Niveau 6^{ème}</i>	12
<i>Niveau 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}</i>	12
<i>Informations complémentaires</i>	12
Annexe 1 : Propositions du doyenné pour l'année 2020-2021	13
Annexe 2 : les transports scolaires	14
Annexe 3 : étude du soir - règlement et inscription définitive	15
INFORMATIONS APEL	16-17

Malestroit, le 15 juillet 2020

Chers Parents,

Nous vous adressons ce livret afin de vous accompagner au mieux dans la préparation de la rentrée scolaire 2020. Vous y trouverez notamment :

- Le déroulement de la rentrée de votre enfant
- Des indications concernant le matériel scolaire (agenda, fournitures scolaires...)
- Une information concernant l'assurance individuelle accident obligatoire
- Les aides aux familles : REST'O collège, bourses de collège, fonds social collégien, fonds restauration et la caisse de solidarité mise en place par l'OGEC.

L'établissement sera fermé du 18 juillet au 16 août inclus. Dès notre retour, si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas, nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale en famille.

Le Chef d'Etablissement,
Monsieur PETIT Hervé

INFORMATIONS DIVERSES

Organisation générale

Nombre de classes par niveau

- Sixième	6 classes	} 24 CLASSES
- Cinquième	6 classes	
- Quatrième	6 classes	
- Troisième	5 classes	
- ULIS	1 classe	

Répartition des fonctions

➤ Chef d'établissement	M. PETIT Hervé
➤ Responsable de vie scolaire	M. BLANCHET Nicolas
➤ Responsables de niveaux	M. LAMOUR Christophe (niveau 6 ^{ème}) Mme LAVANANT Isabelle (niveau 5 ^{ème}) M. DUFOUR David (niveau 4 ^{ème}) M. BOUSSION Gilles (niveau 3 ^{ème})
➤ Adjointe en Pastorale Scolaire	Mme GERGAUD Isabelle
➤ Documentalistes	Mme COLLOBERT Régine Mme NIBERON Michèle
➤ Comptable	Mme LHORO Valérie
➤ Secrétaire	Mme MENN Michelle
➤ Assistantes d'éducation	Mme BEDARD Anne-Philippe - Mme BENAÏS Sabine Mme BILLY Anne-Gaëlle – M. BLANCHARD Alexandre
➤ Restauration	M. CATTEAU Yann (Chef de Cuisine : salarié Convivio) Mme GARANCHER Ghislaine - Mme LORAND Marie-Thérèse
➤ Entretien	M. COLLEAUX Yohann - Mme BENOIT Martine
➤ A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) Président : M. BROU Maurice	
➤ O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Président : M. LE CORRE Patrick	
➤ A.E.P. (Association Propriétaire) Président : M. CAMUS Michel	

Ouverture des bureaux

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 - de 13 h 15 à 17 h 00.
 - Mercredi de 7 h 45 à 12 h 30 - de 14 h 00 à 16 h 15.
- ➔ **N.B. : Les bureaux seront fermés du 18 juillet 2020 au 16 août 2020 inclus.**

Horaires des cours

L'accueil est assuré à partir de 7h30 le matin.

Lundi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Mardi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	8 h 10 – 12 h 15	
Jeudi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30

Réception des parents

L'équipe de direction se tient à votre disposition ; vous pouvez contacter le secrétariat pour prendre rendez-vous. Pour rencontrer les professeurs, vous pourrez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance de votre enfant. Pour les renseignements administratifs : certificats de scolarité, bourses... le secrétariat et la comptabilité sont à votre service.

Nous proposons des rencontres entre parents et professeur principal **au mois de septembre** pour accompagner au mieux vos enfants ; ces rencontres sont essentielles pour un bon déroulement de l'année scolaire.

Information des parents

Dès la rentrée, votre enfant recevra son identifiant et mot de passe ECOLE DIRECTE.

En vous connectant via le site du collège et en activant l'alerte messagerie, vous recevrez les informations mises en ligne par le collège directement sur votre boîte personnelle.

Parce que nous souhaitons vous informer de façon régulière sur ce qui est vécu au collège, vous trouverez sur ECOLE DIRECTE un bulletin d'informations chaque trimestre.

Enfin, la partie correspondance du carnet de bord pourra nous permettre de vous adresser d'autres informations, aussi, nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

Matériel scolaire

Manuels scolaires

Tous les élèves recevront leurs livres à la rentrée. Ils sont fournis **gratuitement** et appartiennent à l'établissement. Un état des livres sera fait en début d'année. Ils seront à couvrir et devront être bien entretenus toute l'année. Tous les livres seront codés. Ils seront rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. En cas de détérioration de livres, l'établissement exigera le remboursement. Aussi, il est conseillé de disposer d'un cartable suffisamment **rigide** pour que livres et cahiers ne soient pas détériorés.

Fournitures scolaires

Le **collège** fournit un lot de fournitures.

- Cahiers, feuilles de classeur, blocs-notes et copies seront distribués aux élèves le jour de la rentrée pour un prix défiant toute concurrence. Notez cependant que le collège n'assurera pas le renouvellement des fournitures en cours d'année. Après la rentrée, il se peut que quelques fournitures complémentaires soient demandées par les professeurs.
- Chaque élève recevra un carnet de bord ; il s'agit là d'un document de travail et de liaison entre la communauté éducative et les familles. Tout enseignant ou éducateur pourra consulter ce carnet à tout moment.
- Un rapporteur sera également fourni aux élèves de 6^{ème} pour les mathématiques.

Les élèves devront se munir :

- D'un agenda personnel
- Une trousse complète
- **D'écouteurs pour les cours de langues. Des précisions seront données par les professeurs à la rentrée.**
- D'une tenue de sport :
 - ➔ Une tenue de sport simple **marquée au nom de l'élève** (maillot, short, chaussures souples...), il est nécessaire qu'un élève puisse se **changer après avoir fait du sport**
 - ➔ En cours d'année une raquette de badminton pourra être demandée à votre enfant. Le collège pourra lui en fournir au prix de 10 €.
 - ➔ **en cas d'incapacité partielle ou totale au sport nous vous demandons de bien vouloir fournir un certificat médical au professeur d'EPS.**

Assurance « individuelle accident »

L'assurance Individuelle accident est obligatoire (elle couvre tout accident au collège et en sortie scolaire). Tous les élèves seront couverts par une assurance individuelle accident **souscrite et prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.**

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Sécurité des élèves

La circulation rue Jean XXIII est difficile le matin à 8h00 et le soir à 16h30. Il vous est demandé :

- De **ne pas stationner** et de **ne pas déposer les enfants le long de la rue Jean XXIII** pour ne pas gêner la circulation des cars
- De déposer vos enfants au niveau du parking (en ne gênant pas la circulation à l'entrée du parking) et non devant le passage piétons pour ne pas perturber la circulation dans le sens montant
- De favoriser le covoiturage quand c'est possible.

Soyons plus attentifs et exigeants pour assurer la sécurité de vos enfants et de nos élèves.

La circulation doit être fluide.

Infirmierie – prise de médicaments

L'accueil des élèves malades se fait au bureau de la vie scolaire. Les élèves devant quitter l'établissement attendent leurs parents dans une infirmerie équipée d'une pharmacie élémentaire, d'un lavabo, de 2 lits de repos, et située à proximité des sanitaires.

L'établissement n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux élèves, même pour un simple cachet d'aspirine. Cependant l'élève malade peut en amener au collège en cas de besoin (médicament à prendre à l'infirmerie). Pour des traitements prescrits par le médecin, nous vous demandons de déposer la copie de l'ordonnance nous indiquant clairement la posologie à respecter.

L'élève qui se présente au bureau de la vie scolaire doit avoir obtenu l'autorisation du professeur avec lequel il a cours.

Sur le registre d'infirmerie seront consignés tous les passages d'élèves.

Absence des élèves

Pour toute absence imprévue l'établissement doit être prévenu le matin avant 8h30. Elle doit être justifiée par un billet d'absence du carnet de bord au retour de l'élève. Pour les absences prévues, il est demandé de compléter un billet d'absence et de le présenter à la vie scolaire avant l'absence.

CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT

Choix pastoral – formation humaine

- ➔ En 6^{ème} et en 5^{ème} un questionnaire sera distribué en début d'année pour faire le choix du parcours soit catéchèse ou culture religieuse (formation humaine sur les 2 parcours).
- ➔ Différentes propositions ponctueront l'année à tous les niveaux : temps forts, éducation à la santé et la citoyenneté, interventions diverses.
- ➔ Propositions du doyenné voir annexe 1

Les enseignements

Compléments d'enseignements - Options

2020/2021	Langues				Soutien		Art		Sport		EMC
	Latin	Bilangue	Japonais	Section euro anglais	Parcours IDM	Méthodo 6 ^{ème}	Psallette	Chorale	Section Foot	Section Kayak	Cadets sécurité
6 ^{ème}		X				X	X	X	X		
5 ^{ème}	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
4 ^{ème}	X	X	X	X	X		X	X		X	X
3 ^{ème}	X	X		X	X		X	X			X

L'enseignement des langues

Langues et Cultures Etrangères (LCE)

- Tous les élèves de 6^{ème} suivront un enseignement d'anglais à raison de 4h00 hebdomadaires et une initiation à l'allemand à raison d'1h00 par mois.
- L'enseignement « bilangue anglais-allemand »
En plus des enseignements présentés ci-dessus, communs à tous, nous proposons aux élèves volontaires, un enseignement en allemand plus approfondi qui se poursuivra jusqu'en 3^{ème} (1h30 en 6^{ème}, puis 2h30 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).
- La Langue Vivante 2 : espagnol ou allemand
Dès la 5^{ème}, s'ils n'ont pas fait le choix de la bilangue, vos enfants suivront un enseignement de 2h30 soit en espagnol, soit en allemand.

L'Itinéraire de Découverte des Métiers (IDM) en 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème}

En fonction du niveau, ce dispositif permet à des élèves d'anticiper une réflexion sur leur projet d'études en leur proposant des temps de découverte en lycée professionnel technologique sur la première partie de l'année scolaire. A partir du mois de mars, les élèves de 4^{ème} effectueront 4 séries de stage en entreprise les mercredis et une semaine complète fin juin.

Chant choral au collège

Comme chaque année, les professeurs d'éducation musicale, recrutent des élèves pour constituer une chorale. Ce sont tous des volontaires. Ils auront une heure de répétition par semaine toute l'année. Cette heure sera consacrée à des chants à 1 ou 2 voix (chansons contemporaines, musique sacrée ou profane de différentes époques).

La chorale participe au rassemblement des chorales à Grand-Champ en mai qui présente le travail de 250 collégiens de l'Enseignement Catholique.

Les activités physiques et sportives

Section Canoë-Kayak

Cette option permet à des élèves ayant une sensibilité sportive de pratiquer cette activité sur le temps scolaire. D'autres, déjà initiés, peuvent se perfectionner et progresser dans leur entraînement. Elle s'adresse aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} volontaires **et qui s'engagent pour l'année scolaire**. Pour valider son inscription à la section, l'élève doit fournir son attestation « savoir nager » obtenue en fin de 6^{ème}. Si cette attestation n'a pas été obtenue, il doit passer un test anti-panique en piscine.

Section Football

Nous disposons également d'une section football. Elle est ouverte aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} préalablement sélectionnés et repose sur un entraînement sportif de 3 heures par semaine, dispensé par un éducateur sportif professionnel. Cette discipline requiert de bonnes capacités sportives et de la persévérance dans l'effort. Elle est encadrée par Monsieur MICHEL Maxime, animateur sportif diplômé.

Association sportive

Les différentes activités pourront se dérouler sur le temps du midi, le soir après les cours ou le mercredi après-midi. Les élèves qui s'inscrivent à l'Association Sportive, le mercredi après-midi, peuvent prendre leur déjeuner au restaurant scolaire. Les repas pris seront directement facturés sur les notes.

La psallette : parcours musique-étude en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Cette formation musicale axée principalement sur le chant choral est assurée en partenariat avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte Anne d'Auray. Dispensé sur le temps scolaire, l'enseignement comporte des cours de technique vocale individuelle ou par petits groupes et des séances collectives (3h00 à 4h00 au total par semaine). Le répertoire abordé est puisé aussi bien dans le patrimoine de la musique sacrée que profane. Sous la responsabilité pédagogique de Monsieur Marc HUCK, la Psallette se produit régulièrement selon un calendrier établi en début d'année scolaire. A tout moment de la scolarité au collège, il est possible d'intégrer la Psallette.

Les ateliers pédagogiques

Des ateliers seront proposés aux élèves sur le temps de midi afin qu'ils puissent encore élargir leurs champs de compétences. Parmi les propositions : astronomie, jeux d'échecs, atelier de technologie (robotique, conception de projet), atelier théâtre. La participation aux ateliers se fera sur inscription après la rentrée selon des modalités qui seront communiquées par les animateurs.

L'étude du soir

Comme chaque année, le collège propose une étude du soir les lundis et jeudis soirs. Il s'agit de permettre aux élèves volontaires et qui ont un réel besoin d'avoir un temps pour réviser leurs leçons ou pour avancer leur travail personnel. Ce service proposé n'est donc pas une garderie, il a une visée pédagogique. Afin de préparer les listes de présences et de préciser les règles à respecter lors de ces études du soir, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement de l'étude et de retourner le coupon comme indiqué.

→ Voir annexe 3 page 15 : coupon pour inscription à l'étude du soir

Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens

Un garage à vélos avec abri a été installé par l'APEL face au collège, sur un espace mis à disposition par l'école Sainte Jeanne d'Arc. N'hésitez donc pas à inciter votre enfant à venir au collège à vélo.

Les sorties pédagogiques

- ➔ Exceptionnellement cette année, le collège ne proposera pas de séjours pédagogiques.
- ➔ Le contexte nous incite à organiser des sorties pédagogiques à la journée sous réserve du contexte sanitaire.

Niveau 6 ^{ème}	Ile aux Pies (Redon) Landes de Monteneuf
Niveau 5 ^{ème}	Mont Saint-Michel
Niveau 4 ^{ème}	Journée à Nantes Journée à Vannes (déplacement au tribunal)
Niveau 3 ^{ème}	Journée à Caen (mémorial et plages du débarquement)

FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs

Contribution des familles : pour que notre établissement, contribue à plus de justice, le collège Saint-Julien a mis en place à compter de la rentrée 2019 un système de péréquation.

Il s'agit d'établir un barème de la contribution des familles progressif en 3 catégories qui correspondent à 3 degrés de quotient familial. **Aucun contrôle ne sera opéré par l'établissement. Ce choix restera confidentiel et en toute liberté pour chaque famille.** Il s'inscrit dans une démarche de solidarité.

Calcul du quotient familial : le quotient familial annuel est un ratio entre les revenus et le nombre de parts du foyer. Il suffit de diviser le revenu fiscal de référence par un nombre de parts. Ils sont consultables sur l'avis d'imposition 2019 soit revenus 2018.

Quotient familial	Catégorie	Contribution annuelle
Moins de 5 599 €	A	330 €
Entre 5 600 € et 6 499 €	B	345.70 €
Au-dessus de 6 499 €	C	361.50 €

Pour les élèves demi-pensionnaires

Quotient	Contributions	Activités Duplication	Fournitures Livres de poche	Frais de repas	Total prélèvement
A	33 €	9.55 €	4.75 €	64.96 €	112.26 €
B	34.57 €	9.55 €	4.75 €	64.96 €	113.83 €
C	36.15 €	9.55 €	4.75 €	64.96 €	115.41 €

Prix du repas : 4.53 € (140 repas dans l'année scolaire).

Pour les élèves externes.

Quotient	Contributions	Activités Duplication	Fournitures Livres de poche	Total prélèvement
A	33.00 €	9.55 €	4.75 €	47.30 €
B	34.57 €	9.55 €	4.75 €	48.87 €
C	36.15 €	9.55 €	4.75 €	50.45 €

Réduction du coût :

Les familles peuvent prétendre à plusieurs aides :

- Fonds social collégien ou Fonds social restauration,
- Bourses de collège
- REST'O collège.
- Fonds solidarité
- Réduction de la contribution des familles à hauteur de 30 % pour le 3^{ème} enfant.

Il est tenu compte de certaines absences pour des réductions sur la facturation des repas non consommés au collège :

- en cas de maladie : réduction **50 %**. Condition : à partir de 3 jours consécutifs,
- en cas d'hospitalisation : réduction **100 %** dès le 1^{er} jour,
- en cas de voyages scolaires ou de stages à l'extérieur : réduction **75 %**.

Cependant, il n'est pas tenu compte des absences pour convenance personnelle : congés anticipés, absences autres que maladie...

Modalités de règlement - 2 formules de paiement

➔ Prélèvement automatique sur 10 mois du 5 octobre 2020 au 5 juillet 2021

Toutes les **nouvelles familles qui désirent prendre le prélèvement doivent demander une fiche « prélèvement automatique » au secrétariat**, même s'il y a un frère ou une sœur dans une classe supérieure (**dans ce cas préciser le nom, le prénom de l'enfant ou des enfants**).

Les familles qui avaient opté pour le prélèvement en 2019-2020 n'ont pas besoin de compléter le formulaire mandat de prélèvement SEPA, sauf si elles ont changé de compte bancaire.

Les familles qui veulent arrêter les prélèvements pour 2020-2021 avertissent la comptabilité dès réception de cette circulaire.

Attention : les parents des élèves de 6^{ème} ont déjà eu la possibilité de compléter cette demande lors de la confirmation d'inscription de leur enfant en juin.

➔ Règlement par chèque à réception de la facture 4 fois dans l'année : octobre, décembre, mars et juin (chèque à l'ordre de : OGEC – Collège Saint-Julien).

➔ Paiement en ligne via le site ECOLE DIRECTE

Pour les élèves externes qui mangent occasionnellement à la restauration, le prix du repas est de **4.80 €**. Le repas sera facturé sur les notes de frais scolaires.

Les cartes de restauration seront distribuées **en septembre** dans la classe de votre enfant.

L'accès au self est informatisé. Les élèves ont une carte à code barre. Cette carte est scannée à chaque passage de l'élève. Il est important que l'élève prenne soin de cette carte.

En cas de perte ou de dégradation, il sera demandé la somme de 2 € pour le renouvellement de cette carte.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire – externe) ne pourra se faire qu'au 1^{er} novembre, 1^{er} janvier et 1^{er} avril.

Tous les documents administratifs seront à disposition des familles sur le site ECOLE DIRECTE : ESPACE FAMILLES – documents ou ESPACE FAMILLES – situation financière.

Aides aux familles

Rest'o collège : la somme est versée par le conseil général. Le montant est de 0.80 € par repas **pour les élèves demi-pensionnaires 4 jours par semaine uniquement** en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat début septembre.

Bourses de collège versées par l'Inspection Académique en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat **début septembre**. Le ministère de l'éducation nationale a créé un simulateur de droit à obtention d'une bourse en collège. Il est accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bourses-de-college

Une circulaire vous parviendra par l'intermédiaire de votre enfant pour vous informer des barèmes dès que nous les recevrons de l'Inspection Académique et du Conseil Général.

Nous bénéficions au collège de **dispositifs sociaux** mis en place pour aider les familles en difficulté : fonds social collégien, fonds restauration et fonds de solidarité.

Certaines familles peuvent connaître des difficultés financières, même passagères. Le chef d'établissement et la secrétaire sont à votre écoute : n'hésitez pas à venir en parler ou à adresser un courrier. %

DEROULEMENT DE LA RENTREE 2020

Niveau 6^{ème}

MARDI 1er SEPTEMBRE à 8 h10 : rentrée des élèves de SIXIEME et de la classe ULIS (6 - 5 - 4 - 3)

Les parents sont invités à accompagner leurs enfants de 8h10 à 9h30.

Lors de ce temps, une visite des locaux sera proposée. Un café sera offert par l'APEL.

8h10 – 8h30 :

- **Accueil des jeunes et de leurs parents** par le chef d'établissement dans la cour du collège
- Appel par classe par le responsable de niveau

8h30 – 10h05 (les élèves uniquement) :

- Temps en classe avec le professeur principal
- Distribution des emplois du temps
- Présentation des membres de l'équipe éducative

10h05 – 10h20 :

- Récréation pour les enfants

10h20– 12h00 : retour en classe pour les élèves

- Présentation des professeurs et de leur discipline.
- Distribution des fournitures

12h00 : repas au self pour les élèves

13h30 – 16h30 : cours selon les emplois du temps

N.B. : ce jour-là, les enfants prévoient leur trousse et des crayons.

MERCREDI 2 SEPTEMBRE

- 8h10 - 9h05 : les élèves sont en classe avec le professeur principal
- 9h10 - 12h15 : temps fort pastoral sur la digue à Malestroit avec les professeurs principaux

Niveau 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

MERCREDI 2 SEPTEMBRE

8h10

Accueil des jeunes par le chef d'établissement **dans la cour du collège**

Appel par classe par les responsables de niveaux

8h20 - 12h15

Prise en charge des élèves par le professeur principal de la classe (distribution des emplois du temps, remise des fournitures et manuels...)

Informations complémentaires

Les photos de classe seront prises le lundi 7 et le mardi 8 septembre

Les élèves de 5^{ème} se rendront à la Maison Mère des Frères à Ploërmel le mardi 8 septembre (le pique-nique sera fourni par l'établissement).

Annexe 1 : Propositions du doyenné pour l'année 2020-2021



Baptême, Première Communion, Profession de Foi, Confirmation

Pour les élèves de 6èmes.

Le doyenné de Malestroit propose aux jeunes de 6^{ème} un parcours vers la Confirmation sur 2 ans.

Une préparation sur 2 ans ! 2 années de rencontres : Sœurs Augustines, témoins, Sœurs Campénéac, Lumière de Bethléem. Découvertes : Madone des Motards à Porcaro. De services auprès d'associations. D'échanges en équipe, autour de la Bible, sketches. De prière : célébrations, adoration, sacrement du pardon. De jeux, veillées.

A l'issue de la première année (fin de 6^{ème}), les jeunes pourront, s'ils le désirent, faire leur Profession de foi. La Confirmation sera célébrée l'année suivante (fin de 5^{ème}).

Les rencontres proposées par les paroisses du Doyenné sont complémentaires à la catéchèse du collège.

Elles sont nécessaires à la préparation de la Confirmation.

Ils pourront ainsi vivre de belles rencontres avec des jeunes de leur âge.

Si votre enfant hésite, il peut participer à la 1^{ère} rencontre et décider ensuite s'il veut continuer.

Les jeunes qui le souhaitent pourront également cheminer vers le Baptême ou la Première Communion.

Pour pouvoir suivre ce parcours, le jeune devra s'inscrire au parcours catéchèse du collège.

Pour les élèves de 5èmes

Votre enfant a débuté le parcours vers la Confirmation en 6^{ème}. Il est invité cette année à le poursuivre pour recevoir le Sacrement de Confirmation.

Votre enfant n'a pas commencé le parcours vers la Confirmation en 6^{ème}. Il peut démarrer ce parcours en s'inscrivant à la Confirmation 1^{ère} année en prenant contact avec J.Y. COGARD.

Les rencontres proposées par les paroisses du Doyenné sont complémentaires à la catéchèse du collège.

Elles sont nécessaires à la préparation de la Confirmation. Les jeunes découvriront Jésus avec à chaque rencontre : partages, jeux, témoignages, prière... Ils pourront ainsi vivre de belles rencontres avec des jeunes de leur âge.

Pour pouvoir cheminer vers un sacrement, le jeune devra s'inscrire au parcours catéchèse du collège.

Pour les élèves de 4èmes. 3èmes.



Chacun peut être baptisé, faire sa Première Communion ou sa Confirmation à tout âge. Alors, pourquoi pas en 4^e ou en 3^e ? Écoutons le Pape François : « À travers le baptême, la confirmation et l'Eucharistie, l'homme reçoit la vie nouvelle dans le Christ. Les sacrements alimentent en nous une foi forte et joyeuse, une foi qui sait s'étonner des merveilles de Dieu et sait résister aux idoles du monde. Pour cela, il est important de communier, il est important que les enfants soient baptisés tôt, qu'ils soient confirmés, parce que les sacrements sont la présence de Jésus en nous, une présence qui nous aide. »

Votre enfant hésite peut-être. Il craint de se retrouver seul. Il a besoin de votre soutien, de vos encouragements. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Vous pouvez inscrire votre enfant auprès de J.Y. COARD par mail à jycogard@gmail.com ou par SMS au 06 10 58 30 28

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Annexe 2 : les transports scolaires



Le réseau de transport public 100% Bretagne

À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120 € par enfant pour le 1er et le 2^{ème} enfant transporté puis 50 € pour le 3^{ème}. La gratuité s'appliquera à partir du 4^{ème} enfant.

Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes qui s'inscrivent dans leur établissement de référence sauf motif pédagogique justifié et reconnu (Source ONISEP ou fichier de l'Inspection académique). En dehors de ces établissements, le transport reste possible dans la limite des places disponibles. Dans ce cas un tarif subventionné de 250 € pour l'ensemble de l'année scolaire s'applique.

La fiche de demande d'inscription au transport scolaire est téléchargeable sur le site : www.breizhgo.bzh

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service transports de l'antenne de Vannes au 02.99.300.300 ou par mail antennedevannes.transports@bretagne.bzh

Annexe 3 : étude du soir - règlement et inscription définitive

Année scolaire 2020-2021

Comme chaque année, un temps d'étude du soir est mis en place au collège Saint-Julien.

- L'inscription à l'étude du soir se fait pour **l'année scolaire**. Toute absence doit être justifiée par les parents qui préviennent l'établissement au même titre qu'une absence de journée en remplissant le carnet de bord de son enfant. En cas d'absence non-justifiée, l'établissement se réserve le droit d'appeler les familles. **Si des absences non-justifiées se répètent, l'élève ne sera plus accepté en étude le soir.**
- L'étude du soir **commence à 16h45 les lundis et jeudis et elle se termine à 17h45**. Les élèves attendent leurs parents à l'entrée principale du collège : **nous vous remercions d'être ponctuel.**
- Entre 16h30 et 16h45, les élèves restent sur la cour de récréation à l'intérieur du collège.
- L'étude du lundi est une étude dirigée réservée aux élèves de 6^{ème}/5^{ème} qui ont besoin d'aide.
- Elle est limitée à 20 élèves.
- Au début de chaque étude, un appel est effectué par l'assistant d'éducation. **Chaque élève doit être ponctuel**, tout retard non-justifié sera sanctionné.
- Chaque élève se voit attribuer une place fixe et définitive dans la salle d'étude. **Il est indispensable d'avoir une attitude propice au travail.**
 - ➔ Chaque élève doit **prévoir ses affaires** (livres et cahiers) avant le début de l'étude, et mettre à jour son agenda afin d'éviter tout déplacement au cours de la séance.
 - ➔ Le règlement de l'établissement s'applique également pendant l'étude.
- **L'étude débutera à partir du lundi 21 et du jeudi 24 septembre 2020 et prendra fin le lundi 7 juin et le jeudi 10 juin 2021.**
 - ➔ **Les lundis et jeudis avant les vacances, l'étude ne sera pas assurée.**

*Merci de remplir et signer le coupon ci-dessous
afin d'inscrire votre enfant à l'étude du soir, et de le remettre aux assistants d'éducation pour le lundi 14 septembre 2020*

M., MmeParent(s)/responsables légaux deen classe de

- Inscrivons notre enfant à l'étude du soir : ☐ **LUNDI (étude dirigée)** ☐ **JEUDI**
- avons pris connaissance avec notre enfant du règlement spécifique de l'étude et en acceptons les termes

A....., le/...../.....
Signature :

Collège St Julien



Apel

Bulletin d'adhésion / Année 2020-2021



L'APEL du collège est une association constituée de parents d'élèves bénévoles.
L'un des objectifs de l'Apel est d'accompagner l'équipe éducative pour donner à nos enfants toutes leurs chances de s'épanouir.
L'UNE DES ACTIONS DE L'APEL VISE À RÉCOLTER DES FONDS.
Ces fonds participent à la mise en place des projets du collège.
L'Apel, par son dynamisme et son soutien apporte un réel service à l'établissement !



La cotisation à l'APEL permet aux adhérents, entre autres, d'avoir les services suivants:

- L'abonnement au magazine FAMILLE et EDUCATION
- L'accès au site internet www.apel.fr qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative
- L'accès à la plateforme téléphonique (0 810 255 255) où une équipe de spécialistes répond aux questions éducatives et scolaires
- Un accueil gratuit et personnalisé par le service d'information et conseil aux familles qui répond à toutes vos questions

INFO: En adhérant à l'Apel vous pouvez profiter gratuitement du service d'Informations et Conseils aux Familles de l'Apel du Morbihan.

ce service accompagne élèves et parents dans les choix d'orientation, dans le cadre d'un entretien individuel d'une durée d'1h00 à 1h30 (en fonction du niveau)

* Proposition de pistes concrètes pour un parcours d'orientation serein et documenté

* Accompagnement dans la recherche et le décryptage de l'information sur l'orientation

* Il n'y a pas une voie unique pour chacun mais de nombreuses possibilités ! Le jeune passe un test de connaissance de soi afin de lui permettre de faire plus facilement des choix et des projets.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail : apel.college.stjulien@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION APEL ANNUEL ET FAMILIAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Bulletin à retourner au collège avant le 02/10/20.

Nom & prénom :
Adresse :
CP : Ville : / Téléphone :
Adresse mail :@.....

Je souhaite recevoir par mail les informations et invitations aux actions de l'APEL du collège ☐ oui / ☐ non

Nom et prénom de l'ainé(e) scolarisé(e) au collège : En classe de :

J'ADHERE A L'APEL EN VERSANT MA COTISATION ET DEUX CHOIX SONT POSSIBLES :

① Je verse ma cotisation pour le Mouvement des Apel (16€) et l'Apel du collège (4€), soit un total de 20€. Je recevrai le magazine Famille & Education (5 numéros/an) :

☐ 20 € Don pour l'Apel du collège :€

SOIT UN TOTAL DE €

② Si j'ai déjà versé ma cotisation dans un autre établissement, j'adhère à l'Apel du collège (4€) :

☐ 4 € Don pour l'Apel du collège :€

SOIT UN TOTAL DE €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Apel St Julien

Pour les magazines Famille et Education, les nouveaux abonnés recevront leur 1^{er} magazine à partir du mois de janvier 2021.

Bulletin v1/2020

L'APEL du collège organise plusieurs évènements:

- Un **SUPER LOTO**, le premier week-end de Novembre
- Une **vente de brioches**, janvier-février
- Un **vide-greniers** en Mars

Ces actions sont collectives. Les bénéfices récoltés aident l'APEL du collège dans ses choix d'investissements.

En complément, nous organisons en mai une vente de saucissons réservées pour les classes des niveaux 5ème et 4ème, afin d'aider les familles à financer le voyage scolaire de l'année suivante. Cette action est individuelle.

Depuis 3 ans, grâce à nos actions, l'APEL a réussi à financer:



NOUS AVONS
BESOIN DE VOUS !

Rejoignez nous !